

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 NOVEMBRE 2021**

**Présents** : MM Alexandre PALMIER, Gaétan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Michel CELLIER, Pierre POINSON, William LAFAY, Joao FERREIRA, Nelly DUPUY, Christian PATURAL, David PALMIER, Peggy DAMAS, Claudine DALIBON et Patricia GATTE

Absente excusée : Natacha BELEZY

Secrétaire de séance : William LAFAY

**Approbation du dernier compte rendu**

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

**Approbation de la convention de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à présent Thierry Derory assurait le déneigement. On sait aujourd'hui que dans le meilleur des cas, il reprendra le travail au plus tôt mi-janvier. Il nous faut donc prendre une décision pour assurer le déneigement. Il s'avère que Monsieur Mickaël BRUNDET domicilié aux Junchuns à Leigneux se propose de le réaliser avec le matériel de la commune. Monsieur le Maire donne donc lecture de la convention qu'il a rédigée afin de règlementer cette prestation de services. Monsieur Brundet déneigera sur appel téléphonique de Monsieur le Maire ou de Gaétan Guillot ou de William Lafay. Monsieur le Maire informe également l'assemblée que notre assureur Groupama a confirmé que Monsieur Brundet et le matériel sont bien assurés dans le cadre de notre contrat. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau mode de fonctionnement.

**Avis sur le rapport définitif de la CLECT (transfert de charges avec LFa)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport définitif de la CLECT du 28/9/2021 qui notifie le montant définitif des attributions de compensations pour l'année 2022 et les années suivantes suite notamment à la remunicipalisation des places. En 2021, nous recevions une AC de fonctionnement de 4 779.64 € et versions une AC d'investissement de 26 578.33 €. À la suite de la remunicipalisation des places (uniquement la voirie mais pas l'éclairage public), notre commune va recevoir 213.33 € d'AC de fonctionnement et 4 010.27 € d'AC d'investissement portant ainsi notre AC de fonctionnement à 4 992.97 € et notre AC d'investissement à 22 568.06 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux montants des attributions de compensation.

**Avis sur le PPGDLS (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social)**

Monsieur le Maire présente rapidement le plan qui s'applique sur les 87 communes de LFa. Ce plan signé pour 6 ans définit les orientations destinées à la gestion des demandes de logement social. L'assemblée approuve à l'unanimité ce plan.

**Avis sur la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution)**

Dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, un premier projet de convention intercommunale d'attribution a été élaboré. Ce projet a été arrêté par le conseil communautaire le 6/4/2021. Cette convention aborde les différents leviers œuvrant en faveur de davantage de mixité sociale. L'assemblée approuve à l'unanimité cette convention.

### **Désignation d'un élu référent pour étude logements vacants**

LFa lance une étude sur les logements vacants des centres-bourgs et centres-villes dont l'objectif est d'identifier les logements vacants et de dégager des préconisations opérationnelles pour lutter efficacement contre la vacance. Monsieur Tonio FERREIRA est désigné comme élu référent.

### **Choix des potelets pour la rue de l'église**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de sécuriser la rue de l'église sur le tronçon de la mairie à l'école. La décision avait été prise de poser des potelets mais pas ceux proposés en plastique sur le premier devis.

Monsieur le Maire présente donc un nouveau devis de fourniture de potelets métalliques. Il s'élève à 3 541.10 euros HT.

Monsieur le Maire représente donc les trois possibilités ayant toutes en commun la peinture au sol, la signalisation verticale et horizontale seuls les moyens de délimitation changent.

Projet 1 : avec balises plastiques : 1 568.63 € HT

Projet 2 : avec balises métalliques : 4 701.10 € HT

Projet 3 : avec séparateurs de voies (coussinets au sol) : 4 463.22 € HT

La discussion s'engage. Il est soulevé la gêne que pourrait occasionner la pose de potelets pour les riverains lorsqu'ils sortent de leur propriété en voiture mais aussi le fait que les séparateurs sont plus facilement franchissables et gênants pour le déneigement.

Après vote à main levée, le projet 3 (séparateurs de voies) est retenu avec 12 voix, le projet 2 ayant reçu une voix et une abstention.

### **Devis géomètre pour régularisation terrain Palmier le long du RD20**

Monsieur le Maire présente le devis du géomètre qui s'élève à 864.50 € HT pour permettre la division de la parcelle de Monsieur David Palmier pour cession gratuite à la commune.

L'assemblée approuve ce devis à l'unanimité, étant entendu que Monsieur David Palmier n'a pas pris part au vote.

### **Remplacement de certaines lanternes de l'éclairage public**

Dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, l'entreprise Bouygues a fait remonter l'état de vétusté très avancé de certaines lampes. Le schéma directeur d'éclairage public approuvé par LFa le 29 juin dernier prévoit un financement communautaire pour accompagner les communes dans le renouvellement des lampes les plus énergivores (plus de 100w).

À la suite de notre accord, LFa a demandé un devis de remplacement de 23 lampes de plus de 100w avec le renouvellement des supports, le remplacement des lumandars, et la mise en conformité des armoires et des réseaux. Ce devis s'élève à 14 793 € (aide du SIEL de 55% déduite). Ce reste à charge serait financé par la commune à hauteur de 7 579 € et par l'enveloppe communautaire « sobriété énergétique » à hauteur de 7 214 €.

L'assemblée après discussion, approuve à l'unanimité ce devis et décide de commander les travaux pour 2022 qui seront financés notre enveloppe « voirie éclairage public » 2023.

### **Extinction de l'éclairage public**

William LAFAY propose d'éteindre toutes les lampes de 23 heures à 6 heures.

Une discussion s'engage avec certains élus qui souhaitent que l'éclairage soit maintenu les weekends et les jours fériés.

Il est décidé de passer au vote. Douze élus sont favorables à la mise en place d'une extinction des lampes la semaine mais avec un maintien de l'éclairage les weekends (vendredi, samedi et dimanche) et jours fériés. Deux votes étaient favorables à un maintien de la situation actuelle.

### **Pose d'un poteau incendie**

Le SDIS nous informe que le lieudit des Pèges n'est pas suffisamment desservi. Il a fait le constat de la difficulté à se raccorder au poteau incendie du Bourg pour éteindre les feux des maisons Barry et Berger. Il est donc proposé d'installer un nouveau poteau incendie devant la maison Barret, d'autant plus que d'autres maisons devraient se construire.

Le devis réalisé par Saur s'élève à 3 505.24 €HT. Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité et demande à Monsieur le Maire de se renseigner si cette installation ne peut pas bénéficier de subvention.

### **Devis réfection court de tennis**

Gaëtan GUILLOT présente un devis de ponçage de 50 m<sup>2</sup> du terrain de tennis afin d'estomper les boursoffures présentes pour créer une adhérence avec une finition des bords au disque diamant.

Le devis établi par l'entreprise Grenaillage 42 s'élève à 1612.12 €.

Une discussion s'engage sur le bien fondé de ce ponçage. Certains élus sont sceptiques. Il est décidé de reporter à plus tard la réfection du terrain de tennis. Nelly DUPUY et Tonio FERREIRA vont se renseigner sur ce qu'il est possible de faire et présenteront un nouveau dossier en 2022.

### **Décision modificative réfection chemin Montailard et chemin de la Valette**

Gaëtan GUILLOT présente la facture reçue de l'entreprise DUPUY suite à la réalisation des travaux de voirie. Il rappelle que LFa a mis en demeure la commune de réaliser une plateforme de retournement pour le camion de collecte des déchets sur la route de Couzan et il a été nécessaire de reprendre le chemin de la valette qui dessert notamment la maison Couturier. La facture totale s'élève à 9 018 € TTC. Pour permettre la récupération de la TVA sur cette facture il est proposé de transférer 9000 € du compte de fonctionnement « entretien voirie » au compte d'investissement 2313-295.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette décision modificative et charge Monsieur le Maire de sa mise en œuvre.

### **Recrutement de deux agents recenseurs pour la période du 20/1/2022 au 19/2/2022**

Agnès PANGAUD rappelle que la commune va procéder au recensement de la population du 20 janvier au 19 février. Il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs pour collecter les 320 maisons. L'ensemble des conseillers recherchera des candidats et une publicité de ces deux postes sera faite sur panneau pocket.

### **Recours à un CDD pour le ménage des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'entreprise « Bien chez moi » qui ne souhaite plus intervenir pour l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Monsieur le Maire propose de recourir à la signature d'un CDD. Madame Céline PASCAL s'est présentée en mairie et accepte de signer le contrat sur la période du 1/12/2021 au 31/5/2022 à raison de 4 heures par semaine rémunérée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent technique. L'assemblée approuve cette solution à l'unanimité.

### **Révision de la location de la salle des fêtes pour les associations**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'occupation de la salle des fêtes le weekend du 5, 6 et 7 novembre par les associations. Il a été constaté le lundi matin que le chauffage était resté allumé. Le coût d'électricité pour le weekend s'élève à plus de 200 euros.

Monsieur le Maire propose de donc de rectifier la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations treloinoises en limitant la gratuité de l'électricité seulement si le lundi matin tout est bien éteint. Si le chauffage était encore en route le lundi matin, la consommation du weekend serait facturée en totalité. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

### **Inscriptions au Monument aux Morts**

Monsieur le Maire rappelle que deux personnes décédées à la guerre de 14-18 (Mrs Chanelière et Gagnaire) devraient être inscrites sur le Monument aux Morts. Le problème est qu'il n'y a l'emplacement que d'une personne compte tenu de la présence d'une inscription qui ne devrait pas être sur ce flanc (M Ravel). Monsieur le Maire présente alors les solutions envisageables.

La première est de faire fixer une nouvelle plaque de marbre portant les noms de Mrs Chanelière et Gagnaire posée sur le nom de M Ravel, et de faire graver le nom de M Ravel sur une autre plaque de marbre qui serait fixée en bas des morts pour la France de 39-45.

La deuxième solution est d'inscrire uniquement Monsieur Chanelière pour qui on a retrouvé les descendants et de laisser le reste des inscriptions à l'identique.

Après discussion, il est procédé au vote. 8 voix pour la deuxième solution, 2 voix pour la première solution et 2 abstentions.

Au vu du vote il sera gravé uniquement le nom de M Chanelière.

### **Préparation marché de la création**

Des élus seront présents le vendredi soir pour monter notamment le chapiteau avec l'OGEC et définir ensemble l'organisation du cheminement.

Le gardiennage de la nuit sera assuré par les élus.

### **Formation aux gestes qui sauvent :**

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu les deux défibrillateurs et nous remercions Christian PATURAL qui a assumé leur installation. Un est donc posé sur le mur de la salle des fêtes côté cuisine et l'autre sur le mur des vestiaires du foot.

Comme convenu, le SDIS organisera deux séances de formation « Les gestes qui sauvent » le samedi 29 janvier 2022, une de 8h à 10h et l'autre de 10h à midi.

Ces formations pourront accueillir maximum 60 personnes. Si un besoin se faisait sentir d'autres séances de formation seraient programmées. Nous informerons la population de l'ouverture des inscriptions via panneau pocket, affichage et site internet. Toute la population est invitée à y participer et rappelons que cette formation est entièrement gratuite.

### **Questions diverses**

William Lafay demande ou en est le Someca. Il est toujours chez Roche en réparation et dès son retour on décidera de le vendre ou pas.

William LAFAY demande également si la commune a été relancée par les gendarmes pour la pose de caméras. Monsieur le Maire répond que non mais informe l'assemblée que toutes les communes limitrophes ont décidé de participer à l'étude menée par la mairie de Boën pour la mise en place d'un cadrillage du secteur par caméra.

Alexandre ROCHE fait le compte rendu de la réunion sur l'étude des pistes cyclables portée par LFa. Il est projeté de mener une réflexion sur une liaison Montbrison – Boën et une Montbrison – St-Just-St-Rambert. Les participants ont suggéré que les pistes cyclables soient plutôt réfléchies autour des grandes communes et relier les sites touristiques en étoile.

Alexandre ROCHE fait également le compte rendu de la réunion sur l'eau. Ce qu'il faut retenir c'est que le prix va augmenter compte tenu que les installations laissées par les communes méritent de nombreuses réfections.

Christian PATURAL revient sur le projet de panneaux photovoltaïques. Après une étude plus approfondie et compte tenu de nouveaux éléments, il serait bon de réfléchir à nouveau sur cette installation. Il explique à nouveau les avantages et les inconvénients des deux propositions. Après discussion et vote, le conseil décide à l'unanimité de revenir sur sa première décision et de retenir le devis le moins disant celui de l'entreprise ETERA.

Gaëtan GUILLOT demande la carte des sentiers pédestres qui sont identifiés sur notre commune afin d'en suivre l'entretien. La demande sera faite auprès des services de LFa.

Peggy DAMAS demande ou en est le nouveau site internet de la commune. Carole GENE BRIER répond qu'elle y travaille et qu'elle attend les informations des associations contactées par mail le 28 octobre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra programmer une visite du village pour l'ensemble des élus au printemps 2022.

La séance est levée à 23h15

